

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-065

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation : 14 avril 2011	

L'an deux mille onze, le 20 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAËS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Stéphanie COLPIN par Michèle LAPRESA, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Pierre CLOT par Pierre TERRAËS

Absents : Jérôme MAGNIN, Kamel BOUZERARA, Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Gabriel JULLIEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE – URBANISME - – Avis sur projet de mise en place de parcours aériens sur le site de la Bastille.

Monsieur Luc MOREAU informe l'assemblée du projet déposé par la Régie du Téléphérique représentée par Monsieur Michel LAMBERT, directeur, qui consiste en la mise en place de parcours aériens sur le site sommital du fort de la Bastille.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposé en mairie de Grenoble concernée par environ les deux-tiers du parcours et l'avis de la commune de Saint Martin le Vinoux, intéressée pour un tiers de l'emprise du projet, est sollicité conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur MOREAU précise que ce projet consiste en la réalisation de parcours aériens de type acro-branches aménagés sur le site sommital de la Bastille, place Haxo, sur le toit du cavalier casematé, son fossé et la courtine de tirs.

L'ensemble du dispositif qui sera installé est réversible à tout moment et permet le retour à l'état d'origine de la construction militaire.

Les aménagements prévus sur le territoire de Saint Martin le Vinoux consistent donc en l'aménagement de structures amovibles (câbles, tyroliennes, mâts de support) et d'une structure auto-stable et répondent aux normes du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur MOREAU invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- EMET un avis favorable sur le projet de parcours aériens sur le site du fort de la Bastille sollicité par la Régie du Téléphérique, sous réserve des autorisations administratives nécessaires

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 21 juin 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

